Villennes.escalade@gmail.com

**Compte-rendu de l’Assemblée Générale du 6 janvier 2012**

L’assemblée Générale s’est réunie à 20h le 6 janvier 2012.

Il est procédé à la signature de la feuille de présence:49 adhérents sont présents et 34 pouvoirs sont déposés.

Le président remercie les adhérents présents, les membres bénévoles qui participent au fonctionnement de l’association : membres du CA, moniteurs d’escalade, membres actifs,

**Villennes Escalade**

Complexe sportif

157 rue du pré aux moutons

78670 Villennes sur Seine

le personnel communal chargé de l’entretien et de la surveillance du complexe sportif.

Il remercie aussi Mr Danscoisne, adjoint au Maire de Villennes chargé de la Jeunesse et des Sports, qui nous fait l’honneur d’être présent afin de répondre aux questions des adhérents.

Le président poursuit en déclarant que le club fonctionne bien du point de vue de l’escalade, nous sommes satisfaits de la saison écoulée. Elle fut riche en évènements divers : sorties nature, soirées à thème, stages, nettoyage de la salle, ouvertures de voies… Tous connurent du succès.

Mais d’autres évènements , moins heureux, notamment le piratage du site, ont perturbé le fonctionnement du club sans pour autant avoir d’incidence sur la pratique de l’escalade.

Il précise que lors de l’AG constitutive du 29 avril 2011, notre club qui était une section escalade de l’AS Villennes est sortie de l’association pour devenir autonome sous le nom de Villennes Escalade.

Elle a été déclarée à la préfecture le 20 mai 2011. Elle est parue au journal officiel 18 juin 2011 sous le n°1286. Il reste la demande d’agrément à effectuer.

Ensuite le président lit le rapport d’activités en précisant que cette année nous n’avons pas dissocié le bilan du rapport prévisionnel. Chaque point du rapport est enrichi de quelques explications.

COURS ENFANTS

+ de 150 enfants sont inscrits au cours ce qui est moindre que ce que nous avions escompté, nous avions embauché un BE départemental pour faire face à un afflux éventuel ce qui a un coût. Le CD a accepté de réduire les horaires du BE départemental, de 5h à 3h.

UTILISATION DE LA SALLE PAR D’AUTRES CLUBS :

La commune, propriétaire des locaux, signe désormais une convention avec les associations qui réservent la salle. La mairie leur demande une participation de3€ par personne. Pour couvrir les coûts d’usure du matériel mis à disposition, le club demande aussi une participation de 3€.

LES SORTIES :

Un appel est fait aux organisateurs de sorties en plein air. Il est rappelé ce qui différencie la sortie club de la sortie privée.

Sortie privée : une sortie entre adhérents

Sortie club : il y a un responsable de sortie et un encadrement fait par un initiateur d’escalade en falaise.

COTISATION ANNUELLE :

* 2 propositions sont faites par le CA :
  + Une augmentation de 10€ :   
    Il est précisé qu’elle correspond d’une part à l’augmentation des tarifs de la FFME chaque année et d’autre part à l’augmentation de la cotisation du club.
  + Les 50€ de droit d’entrée par famille semblent peu accueillants pour les nouveaux adhérents. Si nous annulons ces droits d’entrée et lissons les tarifs, la cotisation serait augmentée de 16€ pour tous.
* Un nouvel adhérent témoigne que lors de l’inscription, le coût de la cotisation lui a semblé énorme. Le BE précise que les autres clubs proches sont au moins aussi chers (il prend l’exemple de Suresnes où la cotisation s’élève à 300€) pour des créneaux horaires largement moins importants.  
    
  Il indique également que le club est difficile à trouver sur internet. Il est donc noté d’ améliorer la visibilité sur Internet, en particulier en indiquant le mot-clé « Yvelines » qui n’est aujourd’hui pratiquement jamais cité sur le blog.
* Un adhérent explique trouver anormal le supplément de 15€ par rapport aux habitants de Villennes et d’Orgeval, puisqu’ils ont en plus des frais de transport plus élevés.

Il lui est répondu que toutes les associations pratiquent cette différenciation.

Monsieur Danscoisne intervient en spécifiant que notre association a des besoins en investissement importants, les besoins en financement proviennent des cotisations et des diverses subventions, en particulier de Villennes. Dès lors, un adhérent de Villennes paie déjà à travers ses impôts.

Notre salle a 7 ans on peut se demander si l’effort fourni par Orgeval (20 000 € lors de la construction de la salle) justifie encore l’application du tarif préférentiel pour ses habitants.

* La salle étant d’envergure régionale puisqu’elle accueille des gens d’autres communes, la question est posée de demander une aide aux villes alentours.

Il est répondu que cela ne paraît pas réalisable aujourd’hui (on n’imagine pas une association de Poissy venir demander de l’argent à Villennes), mais l’intercommunalité va s’installer et qu’à ce moment-là les autres villes pourront peut-être apporter leur aide financière.

Monsieur Danscoisne ajoute que les villes apporteraient alors leur aide au prorata du nombre d’adhérents de leur ville. Il ajoute qu’ il n’est pas possible de faire supporter aux adhérents une part financière trop importante, il faudrait trouver des moyens autres pour accroître les finances (évènements du type de la kermesse de Villennes…).

Il est décidé de porter au vote :

* L’augmentation de 10€ de la cotisation
* La suppression et le lissage des droits d’entrée
* Le retrait du tarif préférentiel pour Villennes
* Le retrait du tarif préférentiel pour Orgeval.
* Afin de donner des bases plus solides au vote il est fait lecture par la trésorière du bilan financier 2010 / 2011 :

La saison se clôture par un déficit de 10 272,55€.

Nous avons eu des frais d’investissement en matériel important : cuve à ultrason, renouvellement cordes et matériel d’assurage, armoire de rangement…

4 rotations de cordes à 900€ chaque rotation

Suite à la question d’un adhérent, il est précisé que nous sommes 310 adhérents, et que la salle pourrait en accueillir 400 maximum.

* La trésorière commente ensuite le bilan prévisionnel :

Il présente un déficit de 11 000€, mais ne compte pas encore les subventions de la mairie, les montants étant à ce jour inconnus. Monsieur Danscoisne assure le club de la participation de la mairie.

Les subventions du département sont notées en baisse : nouvelle association, moins de compétiteurs.

Il est noté une augmentation de la masse salariale et davantage de frais d’ouvertures de voies.

A la question de savoir pourquoi la FFME augmente ses tarifs chaque année, il est précisé que la FFME est composée comme suit : un CD, un CR, un CN, ce sont de structures qui emploient du personnel qui ont des frais de gestion donc qu’il faut faire vivre.

Un adhérent nous conseille de déposer une demande de subvention auprès du « CNDS »; il pourra aider le bureau dans cette démarche.

Suite à la question d’un adhérent, il est précisé que le bilan financier 2010 / 2011 concerne bien la section escalade pour les premiers mois, puis l’association Villennes Escalade. Les comptes ont bien été intégralement transférés d’une structure à l’autre.

VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER 2010 / 2011 :

Il est approuvé à l’unanimité.

VOTE SUR LE BILAN FINANCIER PREVISIONNEL 2011/ 2012 :

POUR : 64

CONTRE : 1

ABSTENTION : 18

Le bilan est approuvé.

VOTE SUR LA COTISATION :

Augmentation de la cotisation : Unanimité -1

Disparition du prix préférentiel pour Villennes

Pour : 33

Contre : 46

Abstention : 4

Disparition du prix préférentiel pour Orgeval

Pour : 77

Contre : 1

Abstention : 5

Disparition des 50€ de droit d’entrée

Pour : 30

Contre : 51

Abstention : 2

Nous conservons donc les droit d’entrée, nous augmentons la cotisation de 10€, nous supprimons le prix préférentiel pour Orgeval, et le conservons pour Villennes.

LES STATUTS

Il est proposé d’ajouter une clause aux statuts : limiter la tenue de l’AG aux mois de novembre ou décembre.

POUR à l’unanimité

APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITES

POUR à l’unanimité.

DIVERS

* Plusieurs sujets sont abordés pour aider à réduire les dépenses :
  + Réduire l’achat de matériel : cette année les responsables EPI ont trouvé un mode de rotation de cordes qui fait gagner une rotation donc 900€.
  + Dépenser moins en ouvertures en fin de saison
  + Faire plus appel aux bénévoles pour les ouvertures de voies, au-delà des Dimanche prévus à cet effet. Le bon équilibre est à trouver pour assurer un niveau de qualité apporté par le professionnalisme des BE.
* De même, plusieurs sujets sont abordés pour aider à augmenter les recettes :
  + La location de la cuve à ultra-sons paraît difficile à mettre en œuvre : il faudrait soit transporter la cuve et s’assurer qu’elle est correctement utilisée et sans dommages, soit que le club loueur apporte ses prises…
  + Les recettes des manifestations sont d’expérience toujours limitées.   
    Pourtant, on lit sur le bilan 2010 / 2011 des gains d’environ 1 500 € sur le poste « Manifestations ». Ce point devra être éclairci après détail de ce poste.
* Monsieur Danscoisne prend la parole pour nous communiquer différentes informations.

1/ En 2012 un énorme chantier va démarrer dans le complexe : 4 terrains de tennis, une salle de danse, un club house et couverture d’un tennis.

2/ Un poste de gardien a été créé dont le rôle est consacré uniquement au complexe : sécurité, surveillance et entretien. Il doit déclarer toutes les dégradations, les réparations seront à la charge du club incriminé.

3/ Les travaux d’ouverture d’une porte d’accès au local des ados sont toujours d’actualité. Un bureau d’études finalise le projet d’un couloir le long du mur de la structure pour un accès aux handicapés. Il pourrait voir sa réalisation prochainement.

4/ L’arrêté d’interdiction de fumer dans le complexe a été décidé dans le but de protéger les jeunes. Monsieur Danscoisne demande de le respecter.

5/ Les actes de vandalisme au sein de l’association : Monsieur Danscoisne déclare :

« Gérer une association est une tâche suffisamment lourde sans ajouter des lourdeurs inutiles. Un mail que j’ai reçu a été usurpé pour être diffusé à un certain nombre d’entre vous. Cette personne qui s’amuse à ce genre de bêtises, si on l’identifie une plainte sera déposée. Il n’est pas normal d’avoir ce type de comportement dans une association. Il ne faut pas gâcher l’ambiance par des démarches infantiles de bas niveau. La mairie est prête à s’impliquer. »

Ensuite une question est posée concernant les inondations.

Des travaux ont été faits apparemment plus d’inondation. La mairie a participé au remplacement des tapis endommagés.

ELECTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES DU CA

Le président indique qu’il a reçu juste avant l’AG la démission de Jean-Luc Despont.

Il ya donc 11 membres en exercice au sein du CA, et donc 4 postes disponibles.

Un adhérent fait remarquer qu’il n’y avait pas d’appel à candidature dans la convocation, ce qui constitue une irrégularité dans la procédure, et demande donc le report du vote lors d’une assemblée générale extraordinaire. Après échanges divers, il est demandé si certains sont contre la tenue du vote en séance : quelques adhérents se déclarant contre, il est donc décidé d’ajourner l’élection lors d’une AG extraordinaire.

Dans l’attente, Jean Tandetnik est coopté au sein du CA pour le compléter, le CA devant être composé de 12 à 15 personnes.

La séance est close à 00h30.

Le président La secrétaire